

Chers Elèves,
Chers Parents,

Nous vous souhaitons la bienvenue aux Ecoles secondaires des Ursulines.

Votre enfant terminera en juin son cycle d'études primaires et, sans doute, songez-vous à son parcours dans le secondaire, à son orientation future.

Nos écoles peuvent vous offrir un enseignement de valeur, fondé sur des options diversifiées et des activités éducatives variées. Nous vous signalons, en particulier, que nous organisons un enseignement en immersion (langue néerlandaise) depuis septembre 2009 et un premier degré différencié pour les élèves qui n'ont pas obtenu leur CEB.

Pour vous permettre de vous faire une idée des multiples possibilités offertes, nous vous invitons le **samedi 11 février 2023 de 10h à 16h à une journée « Portes ouvertes »**. A 14h00, vous pourrez assister à une séance d'informations à destination des élèves entrant en première année.

Vous pourrez découvrir nos écoles d'une manière conviviale en parcourant les différents endroits de vie d'un élève de 1^{re}, animés pour l'occasion par des équipes d'élèves et d'enseignants, et visiter quelques classes qui vous donneront une image

kaléidoscopique des nombreuses possibilités de formation existant aux 2^e et 3^e degrés.

Vous trouverez sur notre site www.ursulines-mons.be une vidéo présentant nos écoles et le programme complet de la journée Portes Ouvertes.

Dans l'espoir de vous accueillir, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre entier dévouement.

Les Directions



**S'inscrire
en 1^{ère} aux
Ecoles
secondaires
des
URSULINES**



Chronologie d'une Inscription en 1^{ère} secondaire

1. La période d'information

Le 13 janvier 2023 au plus tard :

Les écoles fondamentales reçoivent les formulaires uniques d'inscription transmis par l'administration.

Le 27 janvier 2023 au plus tard :

Les écoles fondamentales transmettent les formulaires uniques d'inscription aux parents des élèves de 6^{ème} primaire.

2. La période d'inscription

Du 06 février au 10 mars 2023

☞ *Le matin de 8h00 à 13h30*





☞ *Les après-midi de 14h30 à 16h*

Durant cette période, vous pouvez introduire votre demande FUI dans notre établissement.

Les inscriptions se feront **uniquement sur rendez-vous** en téléphonant au 065/40.23.23 dès à présent, les jours ouvrables de 8h00 à 17h00 sauf le mercredi de 8h00 à 14h00.

Merci de vous présenter 10 minutes avant l'heure de votre rendez-vous afin de compléter différents documents (fiche de renseignements, choix de langue et d'activités) qui vous seront remis à l'accueil de l'école.

Lors de votre venue, vous devez vous munir :

-  Du FUI (document reçu de l'école primaire) **complété et signé par vos soins**;
-  D'une copie recto/verso de la carte d'identité de l'enfant;
-  D'un document prouvant tout domicile invoqué (si différent de celui apparaissant sur le FUI);
-  Du volet confidentiel signé (celui-ci peut être complété en ligne en suivant la procédure renseignée sur le document).

Il est inutile de se précipiter les premiers jours, ou de venir sans rendez-vous au risque d'une très longue attente.

3. La période post-inscription

Du 11 mars au 23 avril 2023 inclus :

Classement des inscriptions (au sein des établissements et par la CoGI si l'école est complète).

Le 24 avril 2023 :

Reprise des inscriptions par ordre chronologique.